

PROCES VERBAL COMITE DIRECTEUR N°03 DU 7 MARS 2026

Membres présents : CARADONNA Claudine, CAUCHIE Eugenie, DAVID Christian, FERRIGNO Stéphane, LACOGNATA Chantal, LOGERAIIS Frédéric, MESSANG Nathalie, NERIN Cyrille, PARIS Claire PRELLWITZ Franck, SYLVESTRE Thierry, ZAZZI Daniel

Membres excusés : BEAL Philippe, BRUYERE Jean Pierre, CHETTI Mourad, FASANO Laurent, GUITTI Isabelle, LAMBIN Anne-Marie, LEONIS Anne, MATHIEU Frédéric, PETITBOULANGER Arnaud, ROLDAN Jean-Claude, ROUGER Jean Claude, SAVINA Pierre, UBIDE Joseph VLASIC Ludovic, ZORZITTO Bruno.

Membre non invité : CRESPIIN Yves

Invités présents : BES Daniel, BLANCHON Frédéric, BURAVAN Josette, CERUTTI Jean Luc CHETAAIL Vincent, COLLETTE Patrick, HUTIN François (représentant PRUD'HOMME Frédérique), LE BARSE Killian, LUCIANI Nesrine, TRONCHON Olivier, ZUCCONI Christophe.

Invités excusés : HEINRICH Béatrice, BODECHON Bastien, PRUD'HOMME Frédérique, SARADJIAN Alexandre

Ouverture de la séance à 9h30 par Frédéric Logerais

Intervention de Frédéric Logerais, Vice-Président Ligue Sud

En l'absence de Jean Pierre Bruyère et en respectant l'ordre des Vice-Présidents présents lors Comité directeur, Frédéric Logerais présidera la séance.

Intervention de Cyrille Nerin, Secrétaire Général :

Le PV du Comité Directeur du 22/11/2025 est présenté pour validation. **Validé à l'unanimité.**

Une présentation des principaux éléments du Comité Directeur Fédéral des 20 et 21 février 2026 est faite :

- Règlement financier à définir dans les structures Ligues et Comités
- Projet Coupe du Monde 2031. Candidature le 21 avril 2026 à Berlin (sites retenus : Paris x2, Lyon et Orléans)
- Finale Coupe de France Entreprise 3x3 du 27 au 29 mars 2026 à l'INSEP
- Open de France à St Laurent du Var les 23 et 24 juillet 2026
- Campus FFBB du 19 au 22 août à Sainte Tulle
- 3X Festival, des 3 au 5 juillet à Marseille au Parc Chanot
- Evolution des Licences à -1%
- Leader's Cup 2027 à Aix en Provence
- Déclaration d'Intérêt particulier (DIP). Un dossier disciplinaire sera ouvert pour ceux qui n'ont pas répondu.
- Journée Médicale du 12 au 14 mars 2027 à Marseille
- AG FFBB : 3 octobre 2026 à Lyon
- Basket bien-être : Allègement des contraintes d'encadrement
- Débat autour des mutations (notamment les fenêtres)
- Débat autour de la notion de Co-Présidence des clubs
- Débat autour des exigences de diplôme dans les championnats départementaux

Focus 1 : Incompatibilité de fonction

- Un Président de Comité ne peut pas être Président de Commission Départementale
- Un Secrétaire ou Trésorier Général de Comité ne peut pas être Président de Commission Départementale

Conséquences :

- Ouverture d'un dossier disciplinaire pour mise en conformité immédiate
- Démission de l'un des deux postes, sans délais

Focus 2 : Rappels

- Être attentif aux envois de mail en masse, masquer les destinataires (CCI). Respect de la RGPD
- Attitude des Elus et salariés des Comités, Ligue ou Fédération. Elle doit être irréprochable, c'est l'image du basket en général. Pour information un salarié de la FFBB est l'objet d'une procédure disciplinaire.
- Les paris sportifs « Basket » sont interdits pour les élus, salariés, arbitre, OTM et Présidents des clubs. (Mail adressé par le secrétariat général de la Ligue Sud aux membres du Comité Directeur Régional le 25 février 2026 avec les éléments présentés).

Focus 3 : Evolution règlementaire

- La notion de forfait général à la suite de forfaits simples évolue en championnat de France et Pré-Nationale. Il passe de 2 à 3 (notifications séparées).
- Etude du dispositif au niveau des autres divisions régionales

Intervention de Jean Luc Cerutti, Président du Comité des Alpes Maritimes :

- Réception de Jean Pierre Hunckler au musée du Sports à Nice. Tous les clubs étaient présents.
- Invitation au dernier Comité Directeur Fédéral.
- La Commission Sportive fonctionne bien
- Il est noté de problèmes de comportement de plus en plus fréquents autour des terrains.

Intervention de François Hutin, représentant la présidente du Comité des Bouches du Rhône :

- La Visite de Jean Pierre Hunckler est prévue le 30 mai 2026
- Il est demandé des précisions sur la facturation des CIC U13. La facturation est différente du devis initialement transmis. Il est demandé la transmission des justificatifs des factures pour une meilleure justification. Il est demandé le détail de la répartition entre les comités. il est également signalé une augmentation des coûts du kiné. *Franck Prellwitz reviendra vers les structures avec tous les éléments.*
- Il est demandé une précision sur les compétences disciplinaires et équipements :
 - La compétence disciplinaire est régionale. *Cyrille Nerin précise qu'il s'agit d'une décision de la Fédération Française de Basket Ball et pas de la Ligue Régionale.*
 - La compétence sur les Equipements est nationale, mais la construction du dossier d'habilitation par les clubs est faite en collaboration avec le Comité Départemental qui est référent sur le territoire. *Christian David précise qu'il est à disposition des clubs et comités pour les accompagner.*
- Le Comité s'étonne de la présence de Christian David dans la gestion du dossier du gymnase de Salon de Provence, ce qui a eu pour effet de court-circuiter le Comité. *Christian David précise qu'il a été invité par la ville de Salon de Provence en raison de son appartenance à la Commission Fédérale des Equipements.*

Intervention de Patrick Collette, Président du Comité du Var :

- Le Comité n'organisera pas de camps d'été cette année
- Il est demandé des précisions sur la facturation des CIC U13. Il est rappelé que les directives de la FFBB précisent la prise en charge à hauteur de 50% des frais. *Franck Prellwitz reviendra vers les structures avec tous les éléments.*
- Il est précisé qu'aucune rencontre de championnat départemental ne s'est déroulée sur le week-end réservé des Series 3x3 de décembre 2025. L'état présenté lors du Bureau Directeur Régional du 17 janvier 2026 est totalement erroné. *Cyrille Nerin précise que les états sont issus du logiciel FBI et que chacun est libre de l'interpréter à sa manière.*
- Un questionnement est posé sur reports des rencontres sur les journées prévues pour les séries 3x3. La Commission Sportive Régionale prend acte de la remarque.
- Un questionnement est posé sur la création d'un nouveau diplôme d'entraîneur. Cyrille Nerin présentera ce nouveau diplôme au cours de la réunion
- Le Comité du Var va se focaliser sur la formation des entraîneurs des équipes jeunes. Ces catégories doivent être encadrées par des entraîneurs diplômés.
- Un accompagnement des clubs va se développer autour de 5 pôles d'actions, notamment par des interventions techniques, des échanges et de la formation des dirigeants par l'intermédiaires des séminaires « automnales et des printanières ».
- Il est rappelé l'organisation de rotations des actions U12 et U13 pour les saisons à venir

	CIC 1 U13 OCTOBRE	CIC 2 U13 DECEMBRE	CIC 3 U13 FEVRIER	CIC U12 MAI	TIC U13 11 NOVEMBRE	TIC U12 LUNDI Pâques
SAISON 2026-2027	CD06	CD13	CD83	CD84	CD06	CD84
SAISON 2027-2028	CD84	CD06	CD13	CD83	CD13	CD06
SAISON 2028-2029	CD83	CD84	CD06	CD13	CD83	CD13
SAISON 2029-2030	CD13	CD83	CD84	CD06	CD84	CD83

Intervention de Christophe Zucconi, Président du Comité du Vaucluse :

- Invitation au Comité Directeur Fédéral du 24 avril 2026
- Rendez-vous avec Jean Pierre Hunckler le 25 avril 2026
- Présence de Jean Pierre Hunckler le 26 juin 2026 à l'Assemblée Générale du Comité.
- Afin d'améliorer le niveau des entraîneurs des clubs, le Comité va créer un diplôme d'entraîneur club.
- La lutte contre les incivilités et les mauvais comportements sur les terrains est problématique. Le Comité de Vaucluse pense que les sanctions disciplinaires appliquées à la vue de la conjoncture actuelle devraient être plus lourdes. *Nesrine Luciani rappelle que la gestion des dossiers disciplinaires est complexe et que la Commission Régionale de Discipline est attentive à l'ensemble de ces problématiques. Elle invite le Président du Comité Départemental à venir assister à une séance de la commission pour se rendre compte de la difficulté de cette mission.*
Pour donner suite à ces échanges le président du comité de Vaucluse demande de réunir les présidents de clubs et les arbitres et invite Mme Luciani, où un membre de sa commission, à participer à cette réunion
- Le Président du Comité de Vaucluse soulève un point sur les tarifs pour les hébergements des stages, à la suite d'un comparatif de 2 devis, le comité bénéficie d'un tarif plus avantageux que celui de la ligue. Il est demandé de se renseigner sur cette différence pour obtenir des prix identiques. *Daniel Zazzi va se rapprocher de l'hébergeur.*

Intervention de Cyrille Nerin, Secrétaire Général :

- Cyrille Nerin s'excuse d'avance pour la longueur de l'intervention, mais des informations importantes vont être présentées.

Focus 1 : Communication Statutaire

- Le secrétariat Général utilise la plateforme eFFBB de la fédération



- Il est mis à disposition les éléments suivants :
 - PV et éléments des AG
 - PV Comité Directeur
 - PV Bureau Directeur
 - Règlements (en cours d'import)
 - Notes d'information Régionales

Focus 2 : Les notes d'information régionale

- 7/12/25 Canaux de communications Ligue Sud
- 11/2/26 Campagne Dossier Elite 2026-2027
- 23/2/26 Dysfonctionnements des Post Contrôles FBI
- 03/03/26 Campagne « Nos femmes ont du talent » 2026
- 03/03/26 Etat de la revalidation des entraineurs régionaux

Focus 3 : Décisions dérogoires FFBB

- À la suite de la demande de deux joueurs ayant muté en cours de saison, la FFBB a décidé d'accorder une dérogation de mutation (accord d'une licence 1C) pour les joueurs Jules Mora et Lauren Bernard.
- A titre exceptionnel, ces deux mutations ne compteront pas dans le nombre de mutation maximum pour évoluer en championnat Elite U15M

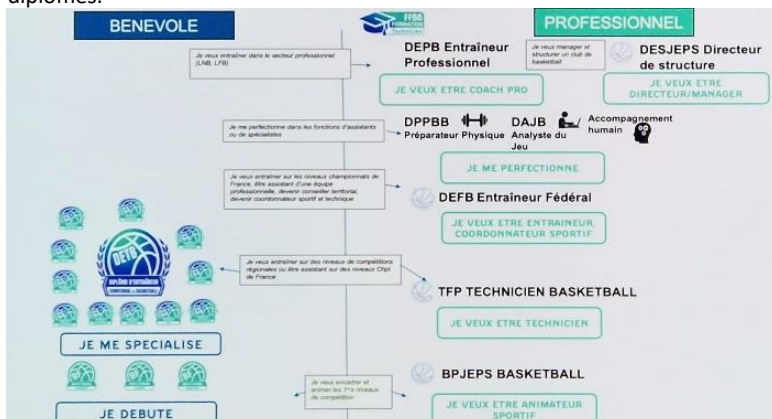
Focus 4 : Revalidation régionale des entraineurs

- Un état de la revalidation a été envoyé aux clubs le 3 mars 2026 (voir bilan ci-dessous). Il reste deux séances prévues les 26/03 (Avignon) et 27/03 (Roussset). Une séance complémentaire est en attente de programmation sur le département des Alpes du Sud. Plus de date prévue sur les comités des Alpes Maritimes et du Var. *Jean Luc Cerutti précise que le Comité des Alpes Maritimes a organisé 4 séances et que les entraineurs doivent s'organiser pour y assister.*

Championnats	Nombre équipes	Entraîneurs non revalidés		Entraîneurs en cours de revalidation		Entraîneurs revalidés	
		Nbre	%	Nombre	%	Nombre	%
PNM	14	2	14,29%	0	0,00%	12	85,71%
RM2	24	2	8,33%	5	20,83%	17	70,83%
RM3	36	5	13,89%	9	25,00%	22	61,11%
RMU21	33	9	27,27%	3	9,09%	21	63,64%
RMU18	77	8	10,39%	20	25,97%	49	63,64%
RMU15	42	6	14,29%	7	16,67%	29	69,05%
RMU13	32	3	9,38%	5	15,63%	24	75,00%
PNF	12	1	8,33%	2	16,67%	9	75,00%
RF2	20	1	5,00%	4	20,00%	15	75,00%
RFU18	28	3	10,71%	3	10,71%	22	78,57%
RFU15	29	3	10,34%	5	17,24%	21	72,41%
RFU13	24	3	12,50%	3	12,50%	18	75,00%
CDF (NM3,NF3,NF2)	13	0	0,00%	8	61,54%	5	38,46%
Bilan	384	46	11,98%	74	19,27%	264	68,75%

Focus 5 : Statut Régional du Technicien 26-27

- Dans le cadre de l'évolution de l'offre de formation des entraineurs, il est proposé des modifications au Statut Régional du Technicien à partir de la saison 2026-2027.
- Ces évolutions prennent en compte l'intégration du diplôme BPJEPS – ES Basket et le nouveau diplôme de Technicien Territorial de Basket Ball (TTBB). Si le TTBB sera présenté au cours de la réunion il est important de le situer dans l'environnement général des diplômes.



- L'ensemble des modifications réglementaires est présenté au Comité Directeur et sera jointe en annexe du PV. Les modifications sont apportées aux articles :
 - Article 3 : Niveau de qualification – diplômés
 - Article 4 : Niveau minimum requis dans les championnats
 - Article 10.3.1 : allègement de revalidation après l'obtention d'un diplôme d'entraîneur FFBB
 - Article 10.3.2 : Allègement de revalidation après l'inscription à la formation DEFBB, DEJEPS et TTBB
 - Article 13 : Plan individuel de formation (PIF)
- L'ensemble des éléments présentés sont soumis à l'approbation du Comité Directeur. **Adopté à l'unanimité.**

Focus 6 : Services Civiques

- 45 missions sont en cours réparties sur 34 structures
- 4 structures recevront des visites de suivi mises en place par la Commission Fédérale Emploi (CFE). Pays Salonnais Basket 13 et Cavaillon EBC le 12 mars 2026, Athlétic Basket Club Baume Saint Maximin le 19 mars 2026 et la Sco Sainte Marguerite le 21 mars 2026. Ces visites de suivi seront effectuées par Cyrille Nerin (membre de la CFE) accompagné, le 12 mars, de Martin Allio (charge de mission Services Civiques pour la FFBB).
- Les visites de suivi ont pour objectif d'accompagner les clubs dans la gestion de leur volontaire.
- Il est précisé que l'Agence Nationale du Service Civique va diligenter des visites de contrôle sur notre territoire. Ni la FFBB, ni la Ligue Sud ne sont informées de ces contrôles.
- Cyrille Nerin est disponible pour les structures qui souhaite un accompagnement de suivi.
- Le nouvel agrément de la FFBB a été validé par l'Agence Nationale du Service Civique, mais aucune information à ce jour sur les nombres et la durée des missions pour l'année 2026.

Focus 7 : Les dossiers Elites U15 et U18 – Saison 26-27

- La FFBB a décidé de modifier le processus d'analyse des dossiers de candidatures. Seul le Directeur Technique Régional est en charge de l'analyse des dossiers et de la transmission à la Direction Technique Nationale. La Ligue Régionale n'est plus en charge de ce traitement.
- Pour la saison 2026-2027, les places attribuées à la Ligue sud sont les suivantes :
 - NFU15 : 3 Places
 - NMU15 : 3 places
 - NFU18 : 2 places
 - NMU18 : 5 places (dont Monaco, Antibes, HTV, Fos)
- Des places complémentaires ont été demandées à la FFBB. A ce jour aucune information sur les éventuelles attributions :
 - NMU15 : 1 place
 - NMU18 : 2 places
 - NFU18 : 1 place
- Les pré candidatures sont les suivantes :
 - NFU15 : Olympique Carros (06), CAVIGAL Nice (06), Stade Laurentin (06), CTC Littoral Var Basket (83), CTC Marseille (13), AIL Rousset (13), Golgoths 13 (13)
 - NFU18 : CAVIGAL Nice (06), Monaco BA (06), Venelles BC (13), CTC Marseille (13), CTC Littoral Var Basket (83), Golgoths 13 (13)
 - NMU15 : Antibes (06), Lorgues (83), La Garde (83), Bandol (83), Venelles (13), CTC Marseille (13), CAVIGAL Basket (06)
 - NMU18 : Venelles BC (13), CTC Marseille (13), Pays Salonnais Basket 13 (13), Stade Laurentin (06)
- Les prochaines étapes du processus sont les suivantes :
 - Organisation d'une visio de présentation des critères pour les dossiers, le 17 mars 2026 à 19h00
 - Dépôt des dossiers au plus tard le 10 avril 2026 au DTR
 - Transmission des analyses à la DTN par le DTR au plus tard le 26 mai 2026
 - Attribution des places par le Bureau Directeur Fédéral du juin 2026

Intervention de Thierry Sylvestre pour la Commission des Dirigeants :

- Les printanières s'organisent les 11 et 12 avril 2026. Le 11 avril sur le secteur de Fréjus et le 12 avril au siège de la Ligue Sud. Les inscriptions sont ouvertes via Hello Asso. *Daniel Bès remarque l'absence d'un module Esprit Sportif dans le programme. Thierry Sylvestre précise que cela fait partie d'un module prévu au programme.*
- Un retour positif est fait sur le Tournoi Inter Zones U13 de février. Le bon comportement des jeunes est à souligné. Si les filles ont fait jeu égal avec l'Occitanie, les garçons ont dominé les débats sur le terrain.
- Jean Pascal Boisse a proposé à Thierry Sylvestre d'assurer l'accompagnement de l'équipe de zone au prochain camp et au TIZ du mois de mai 2026.

Intervention de Cyrille Nerin, pour la Commission Médicale :

- La Ligue Sud accueillera les Journée Médicales de la FFBB du 12 au 14 mars 2027 à Marseille. Une vidéo de présentation de l'évènement est présentée au Comité Directeur.
- Mourad Chetti travaille sur la programmation des interventions médicales. Avec Olivier Tronchon une recherche de partenaires est en cours.

Intervention de Cyrille Nerin, pour l'IRFBB :

- Un suivi de la formation BPJEPS – ES Basket est présenté

BPJEPS 2024-2025			
Session	candidats	Commentaire	Admis
Bouc-Bel-Air	17 (15)	2 abandons mi saisons (équivalent à 1 NPEC en moins)	14
BPJEPS 2025-2026			
Bouc-Bel-Air	11	Raph	?
Boulouris	12	Ilyes + Raph	?
Bollene	7	En lien avec CD 84 + Raph (1 abandon + 1 rupture en cours)	?
Fos-sur-Mer	6	Délégation pédagogique club de FOS	?

- Les projections BPJEPS – ES Basket sont les suivantes :

BPJEPS 2026-2027			
Session	candidats	Commentaire	Jour de présentiel
13	?	Raph	Lundi
83	?	Ilyes	Mardi
84	?	Raph + Déterminer Presta	Mardi
Fos-sur-Mer	?	à reconduire si 8 candidats minimum	? (Remy + Eric)
Session X	?	06 ? - À inclure dans le nouveau dossier d'habilitation	Lundi ?

- Un suivi de la formation CDSSA est présenté

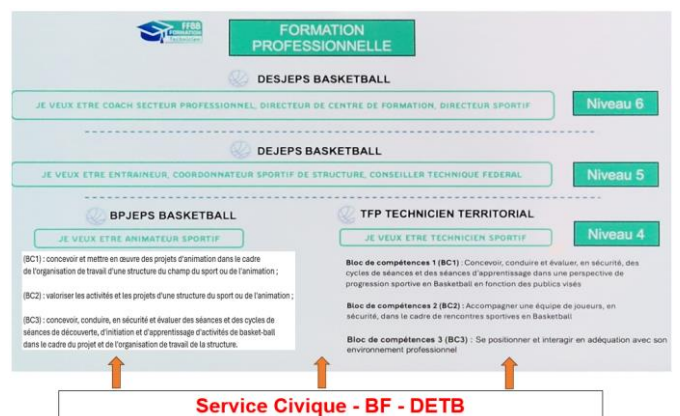
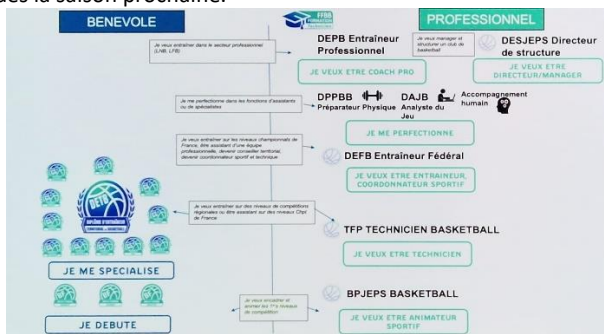
CD2SA 2025-2026		
Candidats	6	dont 4 issus d'un BPJEPS SUD 2024/2025

- Les nouvelles aides de l'état sur la formation professionnelle sont présentées

Diplômes	Exemples	Aides aux Entreprises de - de 250 salariés
Niveaux 3 et 4 (infrabac et bac)	BPJEPS TTBB	5 000 euros
Niveau 5 (bac+2)	CD2SA DEJEPS	4 500 euros
Niveaux 6 et 7	DESJEPS	2 000 euros

Cas particulier : jusqu'à 6 000 € si l'apprenti est reconnu travailleur handicapé

- Mise en place d'un nouveau diplôme professionnel d'entraîneur. Le Technicien Territorial de Basket Ball est un diplôme de niveau 4, référencé au RNCP. Il se positionne entre le BPJEPS – ES Basket et le DEFB. Ce diplôme professionnel était l'élément manquant dans la filière professionnelle des entraîneurs de basket. La Ligue Sud travaille à l'habilitation de cette formation pour la proposer dès la saison prochaine.



- La Ligue Sud travaille également à la mise en place d'un DEJPES – DEFB avec la FFBB pour la saison 2027-2028.
- Le dispositif Ody Sud va être reconduit et sa planification est en cours de finalisation. Il permettra de présenter l'ensemble de l'offre de formation de l'IRFBB aux clubs

Intervention d'Eugénie Cauchie pour la Commission Pratiques non compétitives et Vxe :

- La campagne des Labels Citoyen est close à la date du 7 mars 2026. *La note fédérale du 9 mars 2026 informe de la prolongation de la période de candidature au Label Citoyen au 31 mars 2026.*
- La campagne « Nos femmes ont du talent » est ouverte. Une information a été faite à l'ensemble des structures. Clôture des candidatures au 10 avril 2026.

Intervention de Daniel Bès pour la Commission Esprit Sportif :

- Daniel Bès lit le texte ci-dessous
« Mesdames, Messieurs, chers Collègues,
Le milieu associatif est composé essentiellement de bénévoles qui souhaitent donner de leur temps à une cause commune qui pour nous est celle du Basket Régional.
Pour ma part c'est ce qui a dû motiver les responsables de la Ligue en m'attribuant tout d'abord la Présidence de la Commission Ethique laquelle ne pouvant pas exister au plan Régional s'est transformée en Commission Esprit Sportif. Vaste programme où tout était à faire et que j'essaie d'assumer.
Cette Commission a essayé de se structurer en faisant appel dans chaque Comité à des bonnes volontés motivées par ce Challenge Esprit Sportif mais à ce jour seuls 2 Comités ont fourni un correspondant ce que je regrette. Néanmoins j'ai essayé d'aller de l'avant et c'est pour ce faire qu'un CD de la Ligue a validé un texte « Esprit Sportif » à lire avant le début de chaque rencontre jeunes Ligue U11, U13, U15 et U18. A ce jour cette mesure n'est pas respectée ni appliquée sauf à de rares exceptions près. Dommage car lorsque ce texte est lu les spectateurs ont comme réaction d'applaudir ce qui à mon sens est une adhésion à l'Esprit Sportif qui doit animer la rencontre.
Dans le Var qui a mis en place son propre texte ce sont les enfants qui lisent le texte moitié par un joueur équipe A et moitié par un joueur équipe B avant chaque match de jeune avec un final qui dit « laissez-nous jouer ».
Mais pourquoi ne pas aller plus loin ? Sans lecture du petit texte « Esprit Sportif » Le match ne commence pas.
Ceci étant afin de bien faire passer le message j'avais demandé à ce que la Commission Esprit Sportif puisse intervenir lors des stages Arbitres de début de saison, de même lors de formations des Techniciens car à mes yeux ils ont un rôle primordial à jouer lors d'un match de basket tant vis-à-vis des joueurs (es) que des parents ou des supporters mais sans plus de succès.
Challenge Esprit Sportif Masculin et Féminin pour ce faire il faut avoir le listing des FT et FD infligées ainsi que les clubs impliqués dans des dossiers Discipline de façon à pouvoir établir un classement pertinent et distinguer les meilleurs. En attente de validation par Délégation Juridique Discipline Règlements.
Enfin, je souhaiterais que le tableau d'affichage soit occulté lors des rencontres jeunes de la Ligue Sud dès que l'écart entre les 2 équipes dépasse les 30 points car cet affichage n'apporte rien à la rencontre bien au contraire puisqu'il est à même de décourager nos jeunes pratiquants ainsi que leurs parents et par conséquent de ne pas être en phase avec l'Esprit Sportif que nous prônons et défendons au sein de la Ligue Sud. »
- Daniel Bès souhaite mettre en place un Challenge de l'Esprit Sportif. Le projet sera transmis. Il est demandé la possibilité de récupérer un état simplifié des sanctions affectés aux clubs au cours de la saison (Fautes techniques, Fautes disqualifiantes sans rapports, sanctions disciplinaires, ...). *Frédéric Logerais s'engage à étudier cette demande et reviendra vers la commission d'ici la fin mars. Si le projet de challenge est très intéressant, il faut simplement qu'on formalise le format de transmission des éléments avec le pôle Juridique.*
- La Commission propose une action au niveau des rencontres présentant des écarts de scores très importants. La suppression de l'affichage du score pourrait apaiser certaines tensions dans ces situations.
- Daniel Bès regrette que la lecture d'un texte sur l'Esprit Sportif au début des rencontres régionales ne soit pas effectuée. *Plusieurs intervenants précisent que ce texte est bien lu au début de nombreuses rencontres régionales, certes pas encore assez mais cette sensibilisation fait son chemin.*
- Josette Buravan questionne sur la composition de la commission. Elle avait proposé sa candidature pour être référente pour le Comité du Vaucluse lors de l'Assemblée Générale de Nice, mais sans aucune nouvelle à ce jour. *Christophe Zucconi précise que cette candidature a été présentée au Comité Directeur du Vaucluse*
- Patrick Collette précise que les clubs attendent des choses concrètes et « clés en mains ». Les choses avancent peut-être lentement mais elles avancent. Le Comité du Var travaille sur deux dispositifs de sensibilisation :
 - Lecture obligatoire d'un texte avant le début de chaque rencontre. Les arbitres auront pour consignes de ne pas démarrer les rencontres sans la lecture de ce texte
 - Un challenge du Fair Play sera mis en place, mais par sur les critères de fautes techniques et des fautes disqualifiantes. Les critères seront basés sur les aspects organisationnels des clubs et seront votés par les clubs.

Intervention de Franck Prellwitz, Trésorier Général :

- Le 4^{ème} acompte de la caisse de péréquation a été envoyé.
- Les clubs ayant candidatés pour des labels fédéraux doivent se mettre à jour avec les trésoreries FFBB, Ligue et Comité.
- L'acquisition des locaux de Gardanne est en cours. Il est rappelé que le crédit est de 500 000 € sur 10 ans à un taux de 3,5%. La signature est prévue le 24 mars 2026. Information post-Comité Directeur, la date de signature est décalée au 31 mars 2026
- Il est rappelé la clôture de l'exercice comptable au 31 mars 2026. Il est demandé aux commissions de transmettre leurs fiches de frais au plus tôt pour ne pas alourdir les travaux comptables de fin d'exercice.

Intervention d'Olivier Tronchon, pour la commission Partenariats :

- Olivier Tronchon remercie les différents interlocuteurs interviewés au cours du travail de préparation du projet.
- Le démarchage des potentiels partenaires va démarrer
- Un sondage sera effectué auprès des clubs de Pré-Nationale
- Le travail autour des journées médicales FFBB 2027 est en cours en collaboration avec le médecin régional.
- Jean Luc Certti questionne la commission sur l'organisation de la répartition financière des futurs partenariats. Olivier Tronchon précise qu'à ce jour rien n'est fixé et qu'il va falloir trouver une organisation claire sur ce sujet.

Intervention de Nesrine Luciani, Présidente de la Commission Régionale de Discipline (CRD) :

- Le nombre de dossier disciplinaire est en hausse
- La CRD ne peut pas être seule face à ce problème. Un Travail est à faire sur le territoire avec les comités départementaux. Plusieurs idées sont apparues :
 - Week-end à huit-clos, déjà mis en place dans une autre ligue régionale
 - Intervention sur les journées de revalidation des arbitres et des entraîneurs
- Il est important de travailler sur la pédagogie à destination des clubs en collaboration avec les comités. Le principe d'organiser un temps de travail sur ce sujet est validé entre la CRD et les comités.
- La CRD alerte sur la défiance permanente des clubs. Cela complexifie la gestion des dossiers et augmente considérablement les délais de traitement.

Intervention de Frédéric Blanchon, Vice-Président de la Commission Régionale de Discipline :

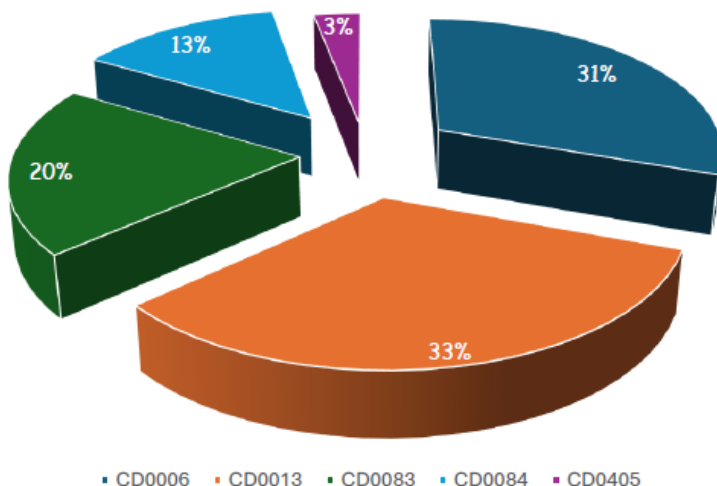
- En date du 05 mars 2026, il y a 1505 FT/FDSR, dont 117 FT de type G2, ce qui fait un total 1388 FT/FDSR (G1) réparties de la façon suivante :

Nombre de type_faute	Étiquettes de colonnes					
Étiquettes de lignes	0006	0013	0083	0084	0405	Total général
FC	85	87	58	36	8	274
FDSR	16	39	21	15	1	92
FT	322	332	199	136	33	1022
Total général	423	458	278	187	42	1388

A la même date la saison dernière nous étions à 1270 FT/FDSR

Étiquettes de lignes	Nombre de type_faute
6	411
13	429
83	290
84	121
405	19
Total général	1270

Ce qui représente en %



- Dossiers 3FT / FDSR : La situation est la suivante :
 - Nous sommes à 43 Dossiers pour 3FT.
 - Pour mémoire :
 - Le 22 novembre 2025, nous étions à 7 dossiers, 4 dossiers en 2024/2025 ;
 - Le 15 janvier 2026, nous étions à 17 dossiers, 8 dossiers en 2024/2025 ;
 - Le 05 mars 2026, nous en sommes à 43 dossiers, 21 dossiers en 2024/2025.

- Dossier disciplinaire pour 5FT : Nous avons en cours, 2 dossiers pour 5FT, dont 1 qui vient d'être sanctionné de 2FT supplémentaires le week-end dernier en CF.

- Dossier pour 4FT : 7 licenciés sont déjà à 4 Fautes

Comité	Nbre Licenciés
CD06	3
CD13	3
CD83	1

- Dossiers à 2FT : 154 licenciés sont actuellement à 2FT/FDSR

CD06	CD13	CD83	CD84	CD0405
39	46	36	24	9

- Stéphane Ferrigno s'interroge sur les origines de ces évolutions, pour savoir si c'est le changement de comportement des joueurs et des entraîneurs qui a changé ou si c'est la susceptibilité des arbitres
- Un état de répartition est présenté

Répartition des FT/FC/FDSR par type de championnats

Type de Championnats	Cb06			Cb13			Cb83			Cb84			Cb0405			TOTAUX
Départementaux	FT	FC	FDSR	FT	FC	FDSR	FT	FC	FDSR	FT	FC	FDSR	FT	FC	FDSR	Sous Total
Séniors	78	15	5	47	9	1	53	6	14	33	5	1	8	0	1	276
Jeunes	26	14	2	35	13	13	37	11	1	20	6	3	0	4	0	185
Coupes	FT	FC	FDSR	FT	FC	FDSR	FT	FC	FDSR	FT	FC	FDSR	FT	FC	FDSR	Sous Total
Séniors	3	4	0	8	0	1	3	2	1	10	1	5	5	0	0	43
Jeunes	0	0	0	8	1	1	1	0	0	5	4	2	2	1	0	25
Régionaux	FT	FC	FDSR	FT	FC	FDSR	FT	FC	FDSR	FT	FC	FDSR	FT	FC	FDSR	Sous Total
Séniors	96	11	4	111	28	9	55	15	3	32	13	1	12	0	0	390
Jeunes	66	24	2	79	19	10	29	14	1	30	6	2	6	3	0	291
Championnats de France	FT	FC	FDSR	FT	FC	FDSR	FT	FC	FDSR	FT	FC	FDSR	FT	FC	FDSR	Sous Total
Séniors	47	12	3	40	17	4	16	9	1	6	1	1	0	0	0	157
Jeunes	6	5	0	4	0	0	5	1	0	0	0	0	0	0	0	21
Total général															1388	

Total général 1388

Intervention de Christian David pour la commission Equipements :

- Présentation d'un état des salles actuellement utilisées pour accueillir des rencontres (voir en annexe)
- Une tentative d'organisation de réunion avec les commissions départementales en décembre 2025 n'a pas aboutie. Une nouvelle proposition de date va être faite.
- Christian David revient sur le dossier de Salon de Provence, sa participation était au titre de la Commission Fédérale des Equipements et pas au nom de la Ligue Sud.
- Un module sur les équipements est prévu lors du Campus FFBB 2026.
- Un module de formation va être mis en place sur TeachUp par la Commission Fédérale des Equipements.

Intervention de Daniel Zazzi, Vice-Président en charge de l'évènementiel :

- Les finales régionales du Challenge U13 se dérouleront le 29 mars 2026 à Saint Laurent du Var (secteur est) et au SMUC (secteur ouest). Les convocations sont en cours d'envoi.
- Le Master de Ligue 3x3 se déroulera le 14 mai 2026. A ce jour aucune candidature reçue de la part des clubs du comité de Vaucluse (date limite de candidature au 31 mars 2026)
- Les ½ finales régionales se dérouleront les 9 et 10 mai 2026. Les candidatures arrivent et seront validées début avril 2026.
- Les Finales R2 se dérouleront les 16 et 17 mai 2026. Aucune candidature reçue à ce jour de la part des clubs du comité des Alpes Maritimes. Information : Depuis le Comité Directeur, une co-candidature de l'Olympique d'Antibes et de Golfe Juan a été reçue.
- Les Finales R1 se dérouleront les 30 et 31 mai 2026. Aucune candidature reçue à ce jour de la part des clubs du comité de Vaucluse. Information : Depuis le Comité Directeur, une candidature de Cavaillon a été reçue.
- L'Assemblée Générale se déroulera le 27 juin 2026 à Briançon.
- Une modification des procédures des appels à candidature sera faite la saison prochaine, pour permettre une plus grande anticipation des sites d'accueil des principales manifestations régionales.

Intervention de Stéphane Ferrigno Vice-Président en charge de Technique et Jeunesse :

- Les stages de février se sont bien déroulés :
 - Le bilan fait par Thierry Sylvestre est pleinement confirmé sur la catégorie U13
 - Le stage U15 s'est déroulé à Rousset
 - Le stage U14 s'est déroulé à Sainte Tulle. Un rappel à l'ordre a été fait pour certain garçon. Les Familles ont été informées par courrier. Remerciements particuliers à Evelyne et Franck Prellwitz pour leur engagement comme chef de délégation.
- Le TIP U15 se déroulera à Montauban avec un stage préalable sur Cavaillon.
- Les Finales Régionales U13 du 29 mars se préparent. Il est rappelé qu'elles se déroulent sur la journée complète. L'encadrement technique sera assuré par les Conseillers Techniques des comités et de la Ligue. Seule la Conseillère Technique du Var ne sera pas présente sur la manifestation. *Cyrille Nerin informe que le club de Saint Laurent du Var souhaite avoir plus de détails pour pouvoir s'organiser. Stéphane Ferrigno contactera le club.*
- Les détectations des pôles espoirs pour la génération 2013 sont en cours. Il est à noter une problématique de participation des joueurs issus du comité des Alpes Maritimes.
- Vincent Chetail informe de la tenue d'une réunion, en date du 15 janvier 2026, avec la direction du CREPS d'Aix en Provence en présence du Directeur Technique National et du Directeur des CREPS PACA SUD. Il a été notamment abordé les problématiques rencontrées sur le site d'Aix (état et travaux du gymnase) et de la possibilité de l'accueil de la structure pôle, actuellement à Lorgues, dans l'avenir.

Intervention de Frédéric Logerais, Vice-Président en charge des pratiques sportives :

- Une présentation est faite. Elle sera annexée au présent PV
- La finale régionale du Basket 3x3 Entreprises s'est déroulée à Marignane le 6 mars 2026, en présence de 5 équipes (3 issues du comité des Bouches du Rhône et 2 issues du comité du Var). C'est l'équipe d'SODALIS qui se qualifie pour la finale nationale du 27 au 29 mars à l'INSEP.

Le prochain Comité Directeur est prévu le 9 mai 2026.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour ou soulevé, et après un tour de table des personnes présentes, la séance est levée à 13h30.

Monsieur Frédéric Logerais

Vice-Président

Monsieur Cyrille NERIN



Secrétaire Général

STATUT REGIONAL DU TECHNICIEN

ARTICLE 1 : GENERALITES

Le présent statut s'adresse aux entraîneurs de Basket-Ball et aux associations affiliées à la F.F.B.B qui évoluent dans les championnats régionaux et ce, pour les catégories « SENIORS et JEUNES » masculines et féminines.

Le présent statut est tacitement accepté par les associations sportives s'engageant dans tous les championnats régionaux jeunes et seniors. Elles devront assurer sa communication auprès de leurs entraîneurs et futurs entraîneurs

Le statut du technicien régional a pour objectif principal de garantir un encadrement minimal adapté pour les clubs évoluant dans les championnats régionaux jeunes et seniors, permettant d'assurer :

- La formation des jeunes joueuses et joueurs accueillies dans le centre de formation ou dans les équipes réserves,
- La sécurité de l'ensemble des pratiquants,
- La prise en compte des exigences spécifiques aux championnats dans lesquels évolue le club.
- L'évolution des métiers

Afin de répondre à cet objectif, il apparait nécessaire de :

- Favoriser le fonctionnement en staff technique au sein d'un club
- Encourager les membres du staff technique à se former tout au long de leur carrière
- Valoriser les fonctions de techniciens
- S'assurer et suivre les conditions d'emploi des techniciens

ARTICLE 2 : L'ENTRAINEUR

L'entraîneur de Basket-Ball a pour mission la préparation à la pratique du Basket-Ball à tous les niveaux et sous tous ses aspects : Préparation physique et athlétique, formation et entraînement technique et tactique, initiation à l'arbitrage, organisation de l'entraînement, éducation morale et sociale du joueur, direction de l'équipe...

Il rend compte de l'activité dont il a la charge, soit au président, soit à la personne mandatée.

Dans le cadre du présent statut, est considéré comme entraîneur d'une équipe, la personne figurant es-qualité sur la feuille de marque.

ARTICLE 3 : NIVEAUX DE QUALIFICATION – DIPLOMES

Les niveaux de qualification des cadres de la Ligue Sud de Basket-Ball sont désignés comme il suit :

Niveau	Diplôme
12	DEPB, BEES 2ème degré Basket-Ball (complet)
11	BEES 2ème degré Basket-Ball (partie spécifique uniquement)
10	DEFB
9	BEES 1er degré Basket-Ball
8	CQP TSBB, DETB et TTBB (Technicien Territorial Basket Ball)
7	Module 1 du DETB
6	Entraîneur Région
5	CS1 du DETB et BPJEPS - ES Basket
4	Entraîneur Jeunes, Entraîneur Jeunes Juniors
3	Brevet Fédéral Enfant, Brevet Fédéral Jeunes, Brevet Fédéral Adulte
2	Initiateur
1	Animateur Club, Animateur Mini-Basket

ARTICLE 4 : NIVEAUX MINIMUM REQUIS DANS LES CHAMPIONNATS

L'apparition du DETB en remplacement du CQP TSBB a provoqué un rallongement du temps de formation pour l'obtention du DETB. Afin de permettre aux entraîneurs de continuer sereinement leur formation, les niveaux minimums exigés s'adapteront de manière progressive durant les prochaines saisons.

Les niveaux minimums requis sont les suivants :

DIVISION	DIPLOME MINIMAL POUR L'ENTRAINEUR
Pré-Nationale Masculine et Féminine	Titulaire de DETB, CQP TSBB complet ou TTBB
Autres divisions seniors	Pas de diplôme minimal exigé
Régionale U13	Titulaire de DETB, CQP TSBB complet ou TTBB
Régionale U15	Module 1 du DETB certifié (CS1, CS2, CS3, CS4 et évaluations du module 1) ou P1 du CQP TSBB
Régionale U18	CS1 du DETB ou BPJEPS - ES Basket
Régionale U21	Initiateur, Brevet Fédéral Jeunes, Brevet Fédéral Adulte

ARTICLE 5 : ENGAGEMENT

5.1) Dès l'engagement de l'équipe, le groupement sportif présente un entraîneur possédant au minimum le niveau exigé.

5.2) Procédures de mise en conformité de l'article 5.1

5.2.1) Pour les championnats concernés par le niveau minimum tel que Brevet Fédéral Jeunes, Brevet Fédéral Adulte, l'entraîneur devra compléter sa formation pour un des diplômes concernés.

5.2.2) Pour les championnats concernés par le niveau minimum tel que le module 1 certifié du DETB l'entraîneur devra compléter sa formation pour le module exigé au cours de la saison.

5.2.3) Pour les championnats concernés par le niveau minimum DETB certifié l'entraîneur devra compléter sa formation pour le module exigé au cours de la saison.

5.3) Dans le cas où l'entraîneur ne présente pas le niveau minimum requis ou s'il ne satisfait pas à son obligation de formation, le groupement sportif s'expose à l'application des sanctions prévues au présent statut dans l'article 11

5.4) Aucune exigence de diplôme n'est demandée pour l'entraîneur adjoint

ARTICLE 6 : ENTRAINEUR ABSENT

6.1) L'entraîneur inscrit sur la feuille d'engagement de l'équipe doit figurer es-qualité sur la feuille de marque. Il doit présenter sa licence à la table de marque.

6.2) En cas d'absence du titulaire pour une rencontre, l'association doit prévenir IMMÉDIATEMENT la Ligue Sud de Basket-Ball par mail (statut.entraineur@sudbasketball.fr) en précisant le motif de l'absence, sa durée et le nom et la qualification du remplaçant. Si celui-ci possède le niveau de qualification requis et est revalidé, il ne compte pas dans le nombre de remplacements maximum autorisé.

Modèle des informations à transmettre :

- Division de l'équipe :
- Date de la rencontre :
- Numéro de la rencontre :
- Entraîneur titulaire :
- Entraîneur remplaçant :



6.3) Le nombre maximum de remplacements est limité à quatre week-ends par saison sportive pour le cas où l'entraîneur remplaçant n'a pas le niveau requis et/ou n'est pas revalidé pour la saison en cours.

6.4) Dans le cas où la procédure ne serait pas suivie, le groupement sportif s'expose à l'application des sanctions prévues au présent statut dans l'article 11

ARTICLE 7 : CHANGEMENT D'ENTRAINEUR

7.1) En cas de remplacement définitif de l'entraîneur, l'association doit prévenir, dans un délai de 10 jours, la Ligue Sud de Basket-Ball, par mail (statut.entraineur@sudbasketball.fr).

7.2) Ce nouvel entraîneur devra obligatoirement répondre aux conditions prévues par le présent statut. Cependant lorsque le nouvel entraîneur déclaré dispose du niveau de qualification prévu par le présent statut mais qu'il n'a pas participé à la revalidation, la Commission Technique définira une solution afin d'obtenir celle-ci.

7.3) Dans le cas où la procédure ne serait pas suivie, le groupement sportif s'expose à l'application des sanctions prévues au présent statut dans l'article 11

ARTICLE 8 : CONDITION DE REMUNERATION

Seuls les entraîneurs titulaires d'un Brevet d'État, d'un Diplôme d'État peuvent exercer contre rémunération dans le respect de la législation sociale et fiscale.

ARTICLE 9 : REVALIDATION

9.1) Tous les entraîneurs concernés par le présent statut sont tenus de participer aux revalidations régionales organisées par la Ligue Sud de Basket-Ball tous les ans.

9.2) Afin de répondre à la problématique de distance et pour rendre la revalidation plus facilitante pour les entraîneurs, la Ligue Régionale Sud travaille en collaboration avec les Commissions Techniques Départementales. Chaque entraîneur concerné par la présente charte devra assister activement à deux séances techniques « labelisées » mises en place par les Comité Départementaux entre le 1^{er} septembre et le 31 mars de la saison concernée.

9.3) Dans le cas où un entraîneur ne serait pas revalidé au 31 mars de la saison en cours, le ou les groupements sportifs s'exposent à l'application des sanctions prévues au présent statut dans l'article 11

ARTICLE 10 : CONTROLES ET PROCEDURES

10.1) Contrôle du niveau minimum requis à l'engagement

À la suite de la première journée de championnat, les groupements sportifs ne présentant pas un entraîneur avec le minimum requis recevra une notification par courrier

A la fin de la saison sportive, si l'entraîneur du groupement sportif n'a pas répondu à l'obligation de formation (article 5.2 du présent statut), le groupement sportif s'expose à l'application des sanctions prévues au présent statut dans l'article 11.

10.2) Contrôle de la revalidation

Un état des entraîneurs soumis à la revalidation régionale sera diffusé aux clubs en début de saison.

Un état définitif des entraîneurs ayant complété leur revalidation régionale, au 31 mars de la saison en cours, sera diffusé aux groupements sportifs courant mars. Les groupements sportifs dont les entraîneurs n'ont pas complété leur revalidation au 31 mars de la saison en cours se verront appliquer les sanctions prévues au présent statut dans l'article 11.

10.3) Allègement de revalidation

10.3.1) Allègement de revalidation après l'obtention d'un diplôme d'entraîneur FFBB

L'obtention d'un diplôme correspondant au niveau de qualification fixé par l'article 3.1, offrira un allègement de la revalidation régionale uniquement pour la saison suivant l'obtention du diplôme et dans les conditions suivantes :

DIPLOME	ALLEGEMENT DE REVALIDATION
Obtention du Brevet Fédéral Enfant	Aucune revalidation régionale automatique
Obtention du Brevet Fédéral Jeune	Revalidation régionale automatique uniquement pour les championnats U18 et U21 et championnats seniors sauf PNM et PNF
Obtention du Brevet Fédéral Adulte	Revalidation régionale automatique uniquement pour les championnats U18 et U21 et championnats seniors sauf PNM et PNF
Obtention du BPJEPS – ES BASKET	Revalidation régionale automatique uniquement pour les championnats U18 et U21 et championnats seniors sauf PNM et PNF
Obtention du module 1 du DETB (CS1, CS2, CS3 et CS4)	Revalidation régionale automatique pour tous les championnats régionaux
Obtention du DETB Obtention du TTBB	Revalidation régionale automatique pour tous les championnats régionaux

10.3.2) Allègement de revalidation après l'inscription à la formation DEJEPS, DEFB ou TTBB

L'inscription en formation DEJEPS, DEFB ou TTBB avec la fourniture d'une attestation d'inscription permettra d'obtenir une revalidation régionale pour la saison en cours.

10.3.3) Allègement de revalidation pour les membres de l'Equipe Technique Régionale (ETR)

Les membres de l'Equipe Technique Régionale bénéficie d'une revalidation automatique pour la saison en cours

Sur proposition d'un Comité Départemental avant le 15 septembre de la saison en cours et avec la validation du Directeur Technique Régional, 4 membres de l'Equipe Technique Départementale bénéficieront d'une revalidation automatique pour la saison en cours.

10.4) Gestion

Le Secrétariat Général de la Ligue Sud de Basket-ball a la charge du contrôle et de l'application des dispositions du statut régional du technicien.

ARTICLE 11 : PENALITES ET SANCTIONS

11.1) Toutes les associations, dont les équipes évoluent en championnats régionaux, qui ne respectent pas les dispositions prévues au présent statut se verront appliquer les sanctions financières prévues au Règlement Financier en vigueur.

11.2) Toutes les pénalités de l'article 11.1 du présent statut sont cumulables.

11.3) Le Secrétariat Général de la Ligue Sud de Basket-ball proposera au Comité Directeur les sanctions à faire appliquer



LIGUE SUD BASKET BALL

1686 Chemin de Sauvecanne – 13320 Bouc Bel Air

Tel : 07 64 72 02 26

Courriel : ligue@sudbasketball.fr

<https://www.sudbasketball.fr>

ARTICLE 12 : REVALIDATION DES ENTRAINEURS NF2, NF3 et NM3.

Conformément aux directives du statut du Technicien de la FFBB, les entraîneurs des championnats NF2, NF3 et NM3 doivent suivre une revalidation organisée par la Ligue Régionale Sud. Cette revalidation doit se faire sur une durée minimale d'une journée et demie.

Les entraîneurs concernés ont donc la possibilité de suivre leur revalidation par l'une ou l'autre des deux formules exposées ci-après. Ils devront faire savoir avant le 15 septembre de la saison leur choix par mail à statut.entraineur@sudbasketball.fr

Option 1 : L'entraîneur se met à la disposition de l'IRFBB pour assurer un module de formation du DETB mis en place par la Ligue Sud de Basket Ball. L'intervention sera **d'une journée en présentiel** et comprendra la préparation, l'intervention et le bilan pédagogique. L'intervention pourra se faire du 1^{er} septembre au 30 mai de la saison en cours.

Option 2 : L'entraîneur devra suivre **3 séances techniques** mises en place dans le cadre de la revalidation régionale.

La Ligue Sud de Basket Ball transmettra à la FFBB un état de participation des entraîneurs.

ARTICLE 13 : PLAN INDIVIDUEL DE FORMATION (PIF)

La demande de PIF est obligatoirement déposée dans la Ligue où l'entraîneur est licencié.

Le Plan Individuel de Formation est valable un an à compter de sa date d'émission.

À l'issue de ce délai, sans démarche d'inscription de votre part, le plan sera caduc.

La période d'instruction des Plans Individuels de Formation s'étend du 1^{er} avril au 30 septembre de l'année. En dehors de cette période, votre demande sera traitée à partir du 1^{er} avril de l'année.

Toute demande de PIF sera soumise à **cautionnement, voir les dispositions financières en vigueur. (140 €)**

Tout candidat inscrit à un CS ne peut demander un PIF pour ce CS.

Le demande de dossier de PIF sont à adresser à : IRFBB@sudbasketball.fr

ARTICLE 14 : AUTRES CAS

Tous les cas non prévus dans le présent statut seront soumis à la Commission Technique Régionale qui fera une proposition de décision au Bureau Directeur de la Ligue Régionale Sud de Basket Ball qui jugera en dernier ressort.

Etat des Équipements de la LIGUE SUD (mise à jour Janvier2026)

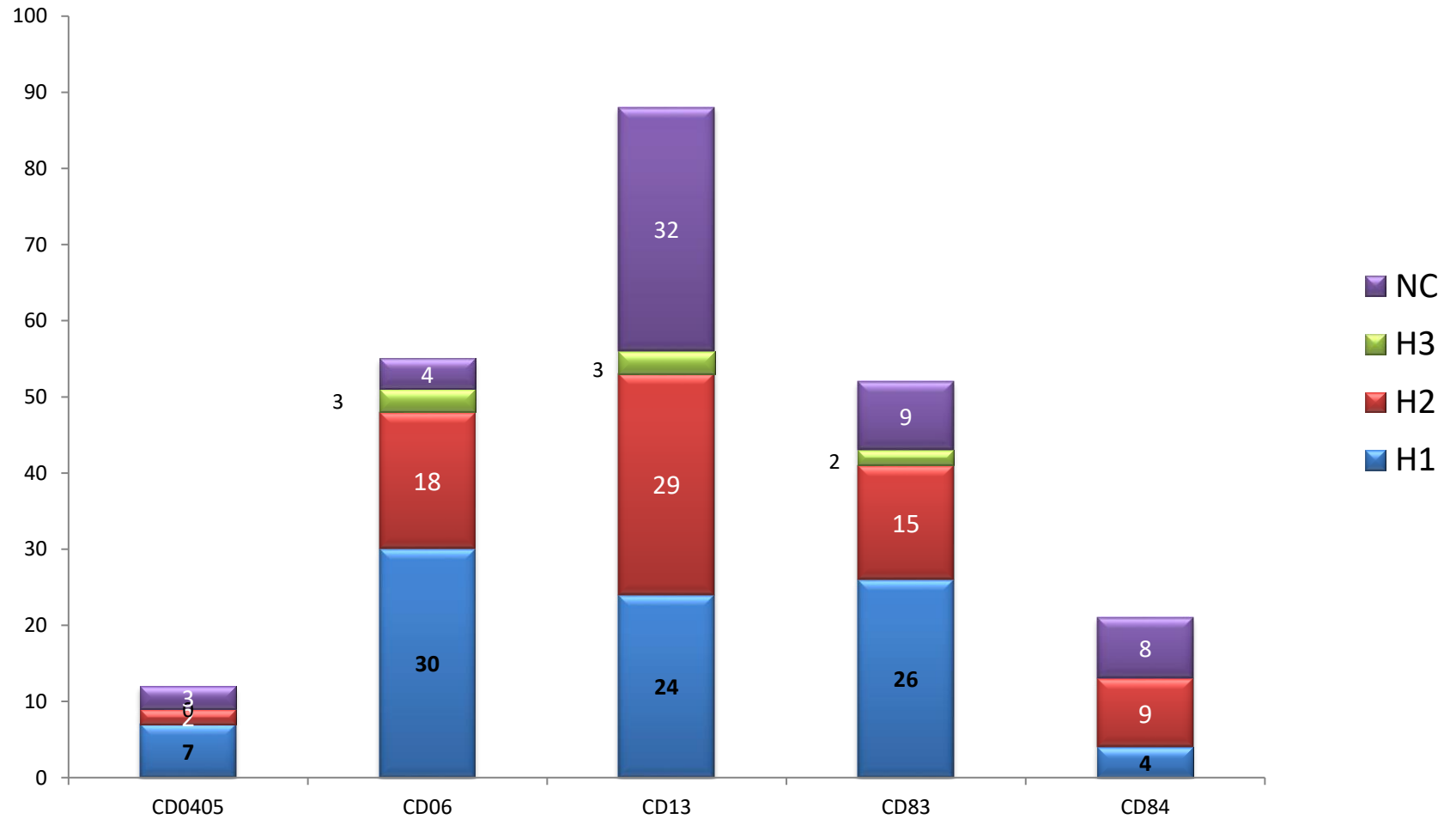
Seuls les équipements “désignés” font l’objet de cette étude.

Cette étude complète celles réalisées en décembre 2020 et septembre 2025

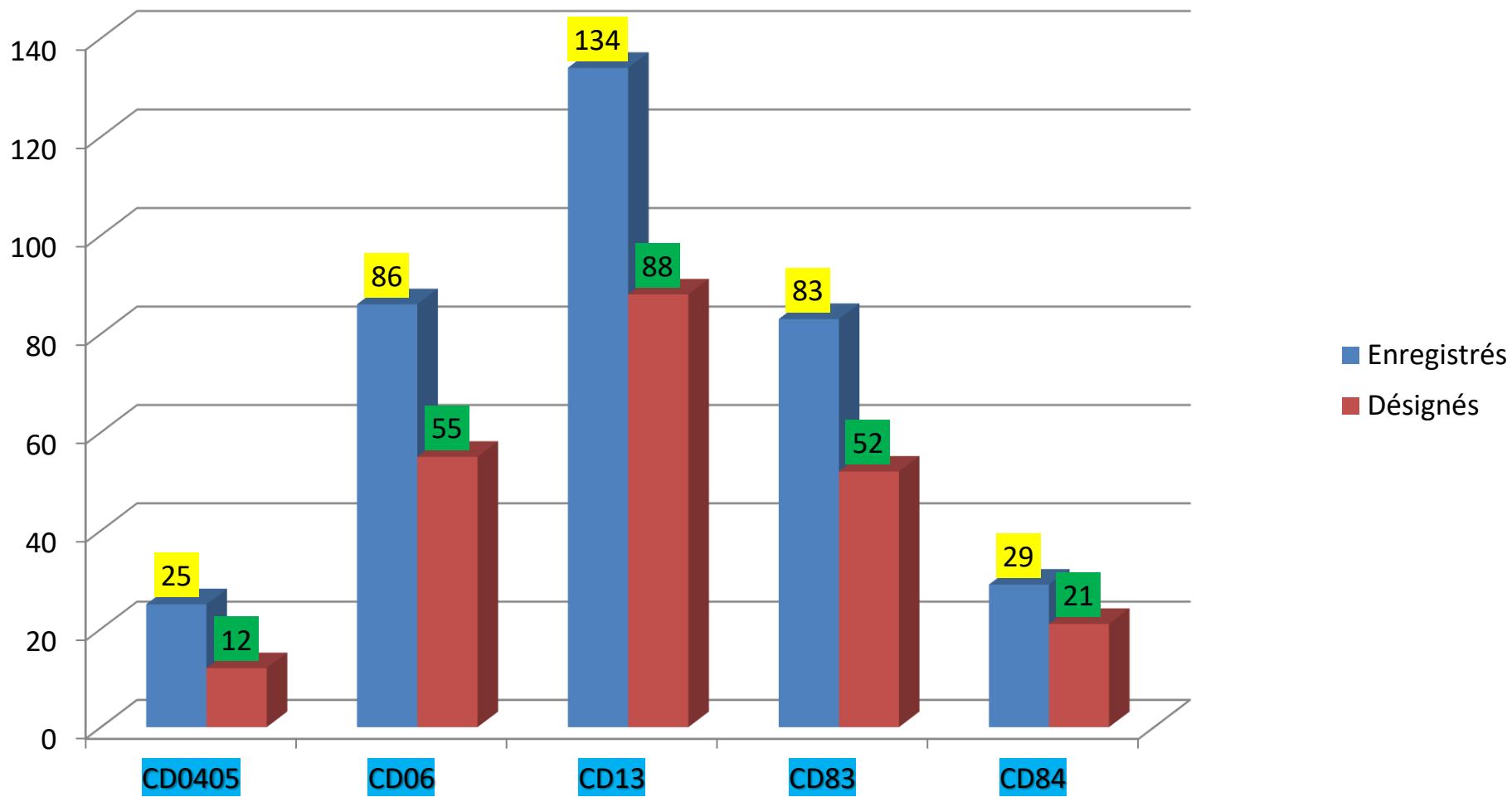
Le terme “équipement” remplace l’appellation “salle”

En fin de rapport vous trouverez le récapitulatif des réserves émises par la CFE concernant ,uniquement les équipements classés (sous réserve) mais qui sont désignés ainsi que la liste des équipements désignés mais ne disposant d’aucun niveau de classement..

Statistiques générales



rapport entre équipements enregistrés et désignés



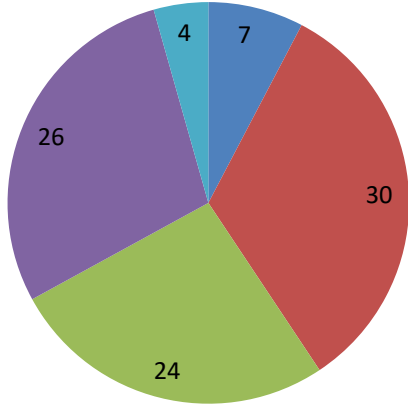
- *Ce graphique indique le ratio entre les équipements enregistrés dans la base FBI et ceux effectivement désignés.*
- *Ainsi 48% des équipements du CD 04-05 (regrouper en une seule étude) sont désigné, 72.4% pour le CD 84, 65.7% pour le CD 13, 62.6% pour le CD 83 et enfin 64% pour le CD 06*
- *Les graphiques suivants montrent la répartition des équipements par niveau de classement.*

- *Pour rappel :*
 - *Classement Fédéral H1 : Championnat départemental et régional*
 - *Classement Fédéral H2 : Pré national et championnat de France NM2, NM3, LF2, NF1, NF2, NF3*
 - *Classement Fédéral H3 : NM1, LFB, Jeep ELite, PRO B*

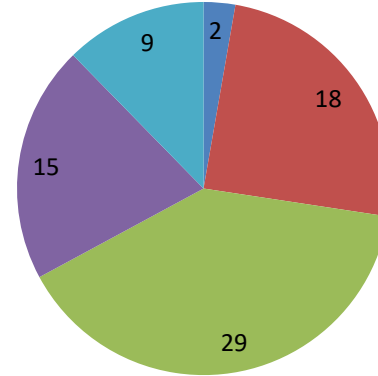
- *39,91% des équipements classés H1 sont désignés sur l'ensemble de la ligue.*
- *La ligue dispose de 8 équipements classés H3*
- *56 équipements sur 228 soit 24.56% sont désignés sans niveau de classement*

Répartition par catégories

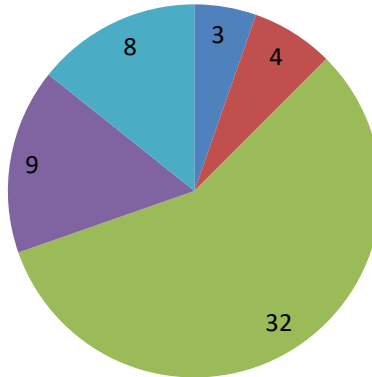
H1



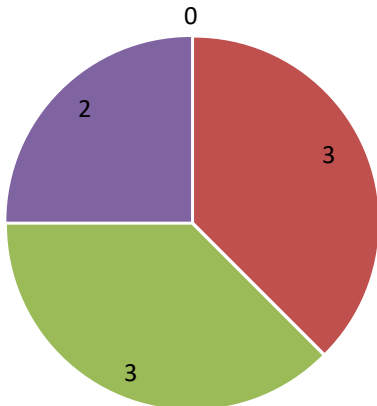
H2



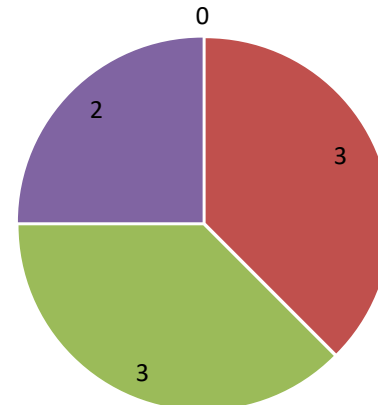
NC



H3



H3



AIX-EN-PROVENCE	13100	GYMNASE YVAN GROS
CADOLIVE	13950	GYMNASE DE CADOLIVE
CARNOUX-EN-PROVENCE	13470	GYMNASE IGNACE HEINRICH
CARRY-LE-ROUET	13620	GYMNASE MUNICIPAL
CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES	13220	ESPACE MICHEL BLASCO
CHATEAURENARD	13160	GYMNASE LYCEE CHATEAURENARD
EGUILLES	13510	SALLE MUNICIPALE
ENTRESSEN	13118	GYMNASE ARCELLI
FARE-LES-OLIVIERS	13580	GYMNASE JEROME FERNANDEZ
FUVEAU	13710	GYMNASE FONT D'AURUMY
GRAVESON	13690	Complexe Sportif Communal
ISTRES	13800	COMPLEXE SPORTIF PODIUM
MARIGNANE	13700	PRIMAIRE MARIE CURIE
MARSEILLE	13009	GYMNASE DESAUTEL
MARSEILLE	13009	GYMNASE DU ROY D'ESPAGNE
MARSEILLE	13011	GYMNASE RUISSATEL
MARSEILLE	13011	GYMNASE DE LA BARASSE
MARSEILLE	13011	GYMNASE FORBIN
MARSEILLE	13012	GYMNASE DE LA ROSIERE
MARSEILLE	13012	GYMNASE BOIS LUSY
MARSEILLE	13013	GYMNASE DE LA CROIX ROUGE
MARSEILLE	13013	GYMNASE DE LA ROSE BEGUDE
MARSEILLE	13015	GYMNASE DE L'HERMITAGE
MEYREUIL	13590	GYMNASE MEYREUIL
MIMET	13105	SALLE POLYVALENTE MUNICIPALE
MIRAMAS	13140	GYMNASE JEAN MOULIN
PELISSANNE	13330	GYMNASE PAUL TACHER
ROQUEFORT-LA-BEDOULE	13830	SALLE POLY. ROQUEFORT LA BEDOULE
SAINT-MARTIN-DE-CRAU	13310	GYMNASE DU LOGISSON
SAINT-REMY-DE-PROVENCE	13210	COSEC MAS NICOLAS
SALON-DE-PROVENCE	13300	COMPLEXE SPORTIF DU CENTRE
VENTABREN	13122	SALLE POLYV. REINE JEANNE

Équipements désignés non classés

CD 06

NICE	06000	GYMNASE LOUIS NUCERA
SAINT-VALLIER-DE-THIEY	06460	Simon WIESENTHAL
ANTIBES	06600	petite salle foch
CAGNES-SUR-MER	06800	André MALRAUX

CD 83

TOULON	83100	SALLE PIANI
TOULON	83200	Gymnase la MARQUISANNE
CUERS	83390	GYMNASE PAUL ROCOFORT
HYERES	83400	GYMNASE DU GOLF HOTEL
FAYENCE	83440	GYMNASE OMNISPORT INTERCOMMUNAL
LES ARCS	83460	Patrick COLLETTE
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS	83520	SALLE de SPORT Maurice CALANDRI
SAINT-RAPHAEL	83700	SALLE OMNISPORT de l'ESTEREL
PIGNANS	83790	BERTHOIRE

Équipements désignés non classés

CD 05

BRIANCON	05100	Gymnase du Parc des Sports
EMBRUN	05200	GYMNASE MUNICIPAL
SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR	05500	GYMNASE DU ROURE

CD 84

ORANGE	84100	Gymnase Jean Giono
PERNES-LES-FONTAINES	84210	COMPLEXE SPORTIF PAUL DE VIVIE
LE THOR	84250	COMPLEXE OMNISPORTS
MORIERES-LES-AVIGNON	84310	Gymnase PERDIGUIER
APT	84400	Gymnase Mickael Guigou
L'ISLE-SUR-LA-SORGUE	84800	GYMNASE JEAN LEGIER
SERIGNAN-DU-COMTAT	84830	HALLE DES SPORTS
CADEROUSSE	84860	GYMNASE CADEROUSSE